

À nos parties prenantes,

Nous reconnaissons qu'une des conditions essentielles pour participer au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation et la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP).

Cette COP contient une déclaration du dirigeant réitérant son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies, une description des actions concrètes prises dans le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies depuis la publication de notre dernière communication, et une évaluation des résultats obtenus et escomptés.

Nous souhaitons aligner notre communication sur le progrès à notre cycle de reporting interne.

Nous demandons par la présente que la date limite de publication de notre COP soit ajustée au 20 février de chaque année.

Notre nouveau rapport sera publié sur le site du Pacte mondial des Nations Unies au plus tard le 20 février 2020.

Cordialement,

Dominique COTTEAUX - Directeur Pôle des Opérations



To our stakeholders,

We recognize that a key requirement for a participation in the UN Global Compact is the annual preparation and posting of a Communication On Progress (COP).

This COP comprises of a CEO statement of continued support for the UN Global Compact, a description of practical actions with regard to the principles of the UN Global Compact, and a measurement of outcomes or expected outcomes.

We want to align our Communication On Progress with our internal reporting cycle. We hereby request our COP deadline to be adjusted to the 20th of February of each year.

Our new COP report will be posted on the UN Global Compact website by February 20th, 2020 at the latest.

Sincerely yours,

Dominique COTTEAUX – Head of Operations Division



Laboratoires Arkopharma

LID de Carros Le Broc - 1ère avenue 2709 M - 06510 CARROS - FRANCE
Tél. +33 (0)4 93 29 11 28 - Fax +33 (0)4 93 29 11 62 - Site Web : www.arkopharma.com